

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux normes et aux exigences réglementaires du Canada et peut ne pas satisfaire aux exigences réglementaires d'autres pays.

1. Identification

| | |
|--|--|
| Identificateur du produit (nom) | Acide chlorhydrique |
| Autres moyens d'identification | Acide muriatique, chlorure d'hydrogène aqueux, HCl |
| Usage recommandé | Acidification des puits de pétrole, détartrage, réduction de minerais, nettoyage des métaux, acidification industrielle. |
| Restriction d'utilisation | Aucune connue. |
| Fabricant/Importateur/Fournisseur/Informations distributeur | |
| Fabricant | |
| Nom de l'entreprise | ERCO Worldwide, A Division of Superior Plus LP |
| Adresse | 335 Carlingview Drive Unit 1 Etobicoke, M9W 5G8 Canada |
| Téléphone | Information # (416) 239-7111 (Lundi – Vendredi 8:00 am – 5:00 pm EST) |
| Site Web | http://www.ercoworldwide.com |
| Courriel | productinfo@ercoworldwide.com |
| Numéro d'urgence | Canada & États-Unis : 1-800-424-9300 (CHEMTREC) |
| Fournisseur | Reportez-vous au fabricant |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Dangers physiques | Corrosif pour les métaux | Catégorie 1 |
| Dangers sur la santé | Toxicité aiguë, orale | Catégorie 4 |
| | Toxicité aiguë, inhalation (brouillard) | Catégorie 4 |
| | Corrosion cutanée | Catégorie 1 |
| | Lésions oculaires graves | Catégorie 1 |
| | Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique | Catégorie 3 – irritation des voies respiratoires |
| Dangers environnementaux | Non réglementé actuellement par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), se référer à la section 12 pour plus d'informations. | |
| Danger OSHA | Ce mélange ne répond pas aux critères de classification selon l'OSHA Hazcom 2012. | |

Élément d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Danger

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence**Prévention**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas boire ou manger ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières et les brouillards. Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pour plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Disposition

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation, locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers non classifiés ailleurs

Aucun connu.

Information supplémentaire

Non applicable.

**3. Composition/Information sur les ingrédients**

| Nom chimique | Nom commun ou synonymes | No. CAS | Conc. en % du poids |
|--|--|----------------|----------------------------|
| Acide chlorhydrique | Acide muriatique Chlorure d'hydrogène en solution | 7647-01-0 | 20-36.5 p/p % |
| Oxyde dihydrogène | Eau | 7732-18-5 | Balance |
| Nom chimique des impuretés, la stabilisation des solvants et/ou des additifs: | | | Aucun |

4. Premiers soins**Inhalation**

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente, ne rien donner par la bouche. Vérifier la respiration et le pouls. Si la respiration est difficile, du personnel qualifié devrait donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, du personnel qualifié devrait pratiquer la respiration artificielle. La respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Si le cœur est arrêté, procéder à une réanimation cardio-respiratoire (RCR) immédiatement. Si la respiration devient rapide et saccadée, placer la personne en position assise et si possible donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Voie cutanée

Rincer immédiatement la zone contaminée avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés, chaussures et articles en cuir. Couvrir la plaie avec un pansement stérile. Ne pas frotter la zone affectée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Le cuir et les chaussures qui ont été contaminés par la solution devront peut-être être détruits. Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Voie oculaire

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Prenez soin que l'eau contaminée n'aille pas dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Si la victime peut avaler, lui donner un verre d'eau ou du lait pour diluer la substance dans l'estomac. Si le vomissement se produit naturellement, rincer la bouche et donner de



l'eau à nouveau. Autrement, rincer l'acide chlorhydrique résiduel de la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants (aigus et retardés)

Peut être mortel en cas d'inhalation. Peut causer une irritation respiratoire sévère. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'étouffement et une respiration sifflante. L'inhalation peut provoquer un œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes de l'œdème pulmonaire (douleur thoracique, essoufflement) peuvent être retardés. Le contact direct avec la peau peut provoquer des brûlures corrosives de la peau, des ulcérations profondes et des cicatrices potentiellement permanentes. Corrosif pour les yeux et peut causer des dommages sévères, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, des larmolements, des rougeurs, des gonflements, et une vision floue. Peut causer une irritation sévère et des dommages corrosifs de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des vomissements, des brûlures, des perforations, des saignements et finalement la mort.

Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Une attention médicale immédiate est nécessaire. Provoque des brûlures chimiques. Peut être mortel en cas d'inhalation ou d'ingestion. Fournir un traitement symptomatique et de soutien général. Les symptômes peuvent être retardés.

Information générale

S'assurer que le personnel médical soit au courant de la matière en cause afin de prendre les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme les brouillards d'eau pulvérisés ou de fines gouttelettes, les mousses d'alcool, le dioxyde de carbone et les produits chimiques secs. Utiliser de l'eau avec précaution. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable.

Agents extincteurs inappropriés

Utiliser les agents d'extinction chimiques avec prudence. Certains agents d'extinction chimiques peuvent réagir avec ce produit.

Danger spécifique du produit

Non considéré comme inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Le contact avec la plupart des métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable. Réagit violemment avec une grande variété de produits chimiques organiques et inorganiques, y compris l'alcool, les carbures, les chlorates, les picrates, les nitrates et les métaux. Des fumées, des gaz ou des vapeurs toxiques peuvent émaner d'un feu.



ERCO Mondial

Acide chlorhydrique

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode de pression positive. Une combinaison pour le corps entier résistante aux produits chimiques doit être portée.

Équipements et instructions pour les pompiers

Combattre l'incendie avec des précautions normales à une distance raisonnable. Évacuer la zone rapidement. Écarter les contenants de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants non ouverts. Ne pas laisser le ruissellement de l'eau de l'incendie se rendre dans les égouts ou les cours d'eau. Faire une digue pour le contrôle de l'eau.

Méthode spécifique

Utiliser des procédures de lutte standard contre l'incendie et tenir compte des risques des autres produits impliqués.

Risque général d'incendie

Aucun connu. En cas d'incendie, les produits suivants peuvent être libérés : chlore, hydrogène, gaz de chlorure d'hydrogène.

6. Mesure à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sécuritaires. Éloigner le personnel non nécessaire. Garder les personnes à l'écart et à contrevent de l'endroit du déversement / fuite. Porter l'équipement et les vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces fermés avant d'y entrer. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Seules les personnes portant un équipement de protection devraient être autorisées dans les zones de fuites. Aérer la zone. Retirer les sources d'ignition. Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Absorber le déversement pour éviter des dommages matériels. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur.

Petits déversements : contenir et absorber le liquide déversé avec un matériau non-combustible, absorbant inerte (par exemple du sable).

Diluer l'acide avec de l'eau et neutraliser avec du carbonate de sodium (de la cendre de soude) ou de la chaux. Faire preuve de prudence lors de la neutralisation. La neutralisation peut libérer du dioxyde de carbone, donc faire preuve de prudence.

Grands déversements : empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Si non récupérable, diluer avec de l'eau ou rincer vers une zone de réserve et neutraliser. Vidanger

avec des camions à vide ou pomper dans des réservoirs de récupération / entreposage. Communiquer avec les autorités locales compétentes. Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour la réutilisation. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit déversé. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions
environnementales**

Éviter le rejet dans les cours d'eau, les égouts, ou au sol. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les drains / environnement aquatique.

7. Manutention et stockage**Précaution à prendre
pour assurer une
manutention sécuritaire**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques lors de la manipulation. Porter des gants / vêtements et de protection des yeux / du visage. Ne pas respirer les émanations. Ne pas goûter ou avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir loin de la chaleur. Tenir à l'écart des métaux et autres matériaux incompatibles. Lors de la préparation ou de la dilution, toujours ajouter à l'eau lentement et avec agitation. Ne jamais ajouter de l'eau au produit. Étiqueter les contenants adéquatement. Laver soigneusement après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Stockage sécuritaire
incluant toutes
incompatibilités**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, sans obstacles et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Inspecter périodiquement pour les dommages ou les fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10 de la FDS). Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Limite d'exposition professionnelle

US. OSHA Table Z-1 Limite pour contaminants atmosphériques (29 CFR 1910.1000)

| Produit | Type | Valeur |
|--|----------------|------------------------------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Valeur plafond | 7 mg/m ³ 5 ppm |

US. ACGIH Valeur limite d'exposition

| Produit | Type | Valeur |
|--|----------------|--------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Valeur plafond | 2 ppm |

US. NIOSH: "Pocket Guide to Chemical Hazards"

| Produit | Type | Valeur |
|--|----------------|------------------------------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | Valeur plafond | 7 mg/m ³ 5 ppm |

Limites des valeurs biologiques

Aucune limite d'exposition biologique pour les composants.

Mesures d'ingénierie appropriées

Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures d'ingénierie afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Tout doit être résistant à la corrosion. Si les limites d'exposition sont établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Fournir une station oculaire et des installations de douches déluge dans les zones d'utilisation.

Mesure de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle

Protection yeux/visage

Les lunettes pour produits chimiques (goggles) et un écran facial complet sont recommandés. Porter un masque respiratoire complet, si nécessaire.

Protection peau

Mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Porter le cas échéant : butyle caoutchouc, nitrile, néoprène. Se renseigner auprès des fournisseurs de gants.

Autre

Lorsque le contact est probable, porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison chimique, des bottes en caoutchouc et des lunettes pour produits chimiques (goggles) et un écran facial.

Protection voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Un respirateur/purificateur NIOSH / MSHA avec les cartouches appropriés ou un respirateur à adduction d'air à pression positive peuvent être utilisés

pour réduire l'exposition. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive en cas de risque de rejet non contrôlé ou si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou en toute autre circonstance où des appareils respiratoires ne donneraient pas une protection adéquate. Les respirateurs doivent être choisis en fonction de la forme et la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134). Il faut se renseigner auprès de spécialistes de la protection des voies respiratoires.

< 50ppm - respirateur à adduction d'air, un appareil respiratoire autonome, un respirateur à cartouche chimique ou un respirateur alimenté par un purificateur d'air tous deux munis de cartouche(s) protégeant contre le chlorure d'hydrogène.

> 50ppm - respirateur à adduction d'air à masque complet, ou un appareil respiratoire autonome à masque complet. Gants et vêtements pour le corps imperméables, bottes et / ou autres vêtements de protection.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire.

Considérations d'hygiène générale Ne pas respirer les émanations. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. À la fin du travail, se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|---|
| Apparence | Incolore ou légèrement jaune, liquide fumant. |
| État physique | Liquide |
| Forme | Liquide fumant |
| Couleur | Incolore ou légèrement jaune |
| Odeur | Âcre |
| Seuil olfactif | 1 - 5 ppm (détection) |
| pH | 0.1 - 1 |
| Point de fusion | Pour l'échelle de concentrations du produit: -57,22 ° C (-71 ° F) à -27 ° C (-17 ° F) |
| Point d'ébullition initial / Domaine d'ébullition | Pour l'échelle de concentrations du produit: 107.78°C (226°F) à 53°C (127°F) |
| Point d'éclair | Non applicable |
| Taux d'évaporation | Non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limite d'inflammabilité – inférieure (%) | Non applicable |
| Limite d'inflammabilité – supérieure (%) | Non applicable |



| | |
|---|---|
| Limite d'explosivité - inférieure (%) | Non applicable |
| Limite d'explosivité - supérieure (%) | Non applicable |
| Tension de vapeur | Pour l'échelle de concentrations du produit: 0.01 mm Hg à 200 mm Hg |
| Température de référence (tension de vapeur) | 20°C (68°F) |
| Densité de vapeur | 1.268 |
| Densité relative | Pour l'échelle de concentrations du produit: 1.102 g/cm ³ à 1.188 g/cm ³ |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (eau) | Soluble |
| Solubilité (autre) | Très soluble dans l'éthanol, le méthanol, le dioxane et le tétrahydrofurane. Insoluble dans les hydrocarbures (par exemple n-hexane). |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non applicable |
| Température de décomposition | Non disponible |
| Viscosité | Non disponible |
| Autre information | |
| Gravité spécifique | 1.18 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| Réactivité | Le contact avec la plupart des métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable. Peut être corrosif pour les métaux. Peut être corrosif pour l'aluminium, l'acier inoxydable, l'acier au carbone, le cuivre et le bronze. De grandes quantités de chaleur peuvent être libérées lorsque mélangées avec de l'acide sulfurique concentré, de l'alcali ou avec des solvants organiques. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Réagit violemment avec une grande variété de produits chimiques organiques et inorganiques, y compris les alcools, les carbures, les chlorates, les picrates, les nitrates et les métaux. Des aldéhydes et des époxydes en présence d'acide chlorhydrique peuvent provoquer une violente polymérisation. L'alcool et les glycols en présence d'acide chlorhydrique peuvent conduire à des réactions de déshydratation. |
| Conditions à éviter | Éviter des températures élevées. Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans une ventilation adéquate. |
| Matériaux incompatibles | Les métaux; les bases, les agents comburants puissants, les agents réducteurs forts, les aldéhydes, les époxydes, les carbures, les picrates, les |

nitrate, les alcools, le fluor, l'eau; l'humidité, les acides forts, les acétylures, les borures.

MÉTAUX (par exemple l'acier, l'aluminium, le magnésium ou le zinc) - de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable est libéré lors de la réaction avec de nombreux métaux communs.

SODIUM - explose au contact.

BASES (par exemple l'hydroxyde de sodium, l'hydroxyde de potassium, l'hydroxyde d'ammonium, les amines, du aminoéthanol-2 ou éthylèneimine) - réagissent violemment générant de la chaleur et de la pression.

FORMALDEHYDE - peut réagir pour former un carcinogène humain grave : le bis (chlorométhyl) éther.

AGENTS COMBURANTS (par exemple peroxyde d'hydrogène, chlorates ou chlorites) - peuvent réagir et générer de la chaleur et du chlore gazeux très toxique et corrosif.

AGENTS RÉDUCTEURS (par exemple des hydrures métalliques) - réaction peut produire de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable, la chaleur et un incendie.

ACIDE PERCHLORIQUE - se décompose spontanément et violemment.

ACIDE SULFURIQUE - déshydrate l'acide chlorhydrique concentré pour libérer quelques 250 volumes de gaz de chlorure d'hydrogène. Dans un réservoir fermé, suffisamment de gaz peut se former pour provoquer l'éclatement violent du réservoir.

PERMANGANATE DE POTASSIUM - une forte explosion peut se produire à l'ajout d'acide chlorhydrique concentré au permanganate de potassium.

ALDÉHYDES ou ÉPOXYDES - l'acide chlorhydrique peut catalyser violemment la polymérisation, produisant de la chaleur et de la pression.

FLUOR - incandescent au contact. Les solutions aqueuses produisent des flammes.

ACÉTYLURES (par exemple, l'acétylure de césium ou de rubidium), des borures (par exemple, borure de magnésium), des carbures (par exemple carbure de rubidium), du phosphore (par exemple phosphore d'uranium) ou siliciures (par exemple siliciure de lithium) - réagissent en produisant des gaz spontanément inflammable (par exemple l'acétylène, le borane, le phosphine ou silane, respectivement).

HEXALITHIUM DISILICIURE - incandescent dans l'acide concentré; silanes inflammables (hydrures de silicium) sont émises au contact de l'acide dilué.

AUTRES - Mélange d'acide chlorhydrique à 36 % avec de l'anhydride acétique ou de l'acide chlorosulfonique ou l'oléum ou propiolactone ou

de l'oxyde de propylène ou d'acétate de vinyle dans un contenant fermé ont provoqué une augmentation de la température et de la pression.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu. En cas d'incendie, les produits suivants peuvent être libérés : chlore, hydrogène, gaz de chlorure d'hydrogène. L'émanation du HCl gazeux est accélérée par la chaleur.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition probables - Informations

| | |
|----------------------|--|
| Inhalation | Nocif par inhalation. Les vapeurs ou émanations peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. |
| Voie cutané | Provoque des brûlures sévères de la peau et de graves lésions des yeux. Ne devrait pas être absorbé par la peau. |
| Voie oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. Une faible concentration de vapeur ou un brouillard peut être irritant provoquant des rougeurs. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures des voies digestives avec conséquemment des douleurs, des nausées, des vomissements, de la soif, de la diarrhée, un collapsus circulatoire et potentiellement la mort. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Peut causer une irritation respiratoire sévère. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'étouffement et une respiration sifflante. L'inhalation peut provoquer un œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes de l'œdème pulmonaire (douleur thoracique essoufflement) peuvent être retardés. Peut causer une irritation sévère et des dommages corrosifs de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des vomissements, des brûlures, des perforations, des saignements et finalement la mort. Le contact direct avec la peau peut provoquer des brûlures corrosives de la peau, des ulcérations profondes et des cicatrices éventuellement permanentes. Corrosif pour les yeux; peut causer des dommages sévères, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

| Composant | Espèces | Résultat des tests |
|-------------------------------------|---------|--------------------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutanée</i> | | |
| DL ₅₀ | Lapin | > 5010 mg/ Kg |

| Composant | Espèces | Résultat des tests |
|---|--|---|
| <i>Inhalation</i> CL ₅₀ | Rat | 1.05 - 1.175 mg/l, 4 heures (brouillard) 1405 ppm, 4 heures (gaz chlorure d'hydrogène) |
| <i>Orale</i> DL ₅₀ | Rat Lapin | 238 - 277 mg/ Kg 900 mg/ Kg |
| Corrosion cutanée | Catégorie 1. Provoque de sévères brûlures de la peau. | |
| Lésions oculaires graves | Catégorie 1. Provoque des lésions oculaires graves. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Ne devrait pas causer une sensibilisation respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | Ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Ne devrait pas être mutagène chez les humains. | |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par la CIRC, ACGIH, NTP ou OSHA. | |
| OSHA produits spécifiquement réglementés (29 CFR 1910.1001-1050) | | |
| Toxicité sur la reproduction | Ce produit ne devrait pas causer des effets sur la reproduction et le développement. | |
| Toxicité sur certains organes cibles – exposition unique | Catégorie 3. Peut causer une irritation des voies respiratoires. | |
| Toxicité sur certains organes cibles – exposition répétée | Non classé comme toxicité de certains organes cibles - exposition répétée. | |
| Toxicité par aspiration | Ce produit n'est pas classé comme un risque d'aspiration. | |

Effets chroniques
Acide chlorhydrique

Le contact chronique avec la peau à de faibles concentrations peut provoquer une dermatite. Dans les cas extrêmes, pourrait entraîner l'érosion des dents.

12. Données écologiques

Écotoxicité

En raison du faible pH de ce produit, il serait prévu de produire une toxicité écologique sur les organismes aquatiques et les systèmes aquatiques. Cependant, l'acide chlorhydrique se dissocie dans l'eau et sera neutralisé par l'alcalinité naturelle d'origine. L'acide imprégnera le sol, dissoudra certains matériaux du sol et sera quelque peu neutralisé. Les données des composants de toxicité écologique apparaissant ci-dessous devraient être principalement associées au pH.

| Composant | Espèce | | Résultat des tests |
|-------------------------------------|--|--|-----------------------|
| Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) | | | |
| Aquatique | | | |
| Aiguë | | | |
| Algue | CE ₅₀ | Algue verte (<i>Selenastrum capricornutum</i>) | 0.492 mg/l, 72 heures |
| Crustacé | CE ₅₀ | Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>) | 0.492 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL ₅₀ | Carpe (<i>Cyprinus carpio communis</i>) | 4.92 mg/l, 96 heures |
| Chronique | | | |
| Algue | CSEO | Algue verte (<i>Selenastrum capricornutum</i>) | 0.097 mg/l, 72 heures |
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible sur la dégradabilité du produit. La biodégradation n'est pas applicable aux substances inorganiques. | | |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune accumulation dans les organismes vivants n'est prévu en raison de la forte solubilité et des propriétés de dissociation. | | |
| Mobilité dans le sol | La solubilité élevée dans l'eau indique une grande mobilité dans le sol. | | |
| Autres effets défavorables | Aucuns autres effets environnementaux défavorables (appauvrissement de l'ozone, le potentiel de création d'ozone photochimique, la perturbation du système endocrinien, le potentiel de réchauffement global) ne sont anticipés dû à ce composant. | | |

13. Données sur l'élimination

| | |
|---|--|
| Information sur la disposition | Recueillir et récupérer ou éliminer dans des contenants scellés vers un site enregistré de décontamination des déchets. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas laisser ce produit se déverser dans les égouts / système d'aqueduc. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec ce produit chimique ou son contenant. Éliminer le contenu / contenants conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Les matériaux contaminés peuvent être neutralisés avec de la soude (Na ₂ CO ₃), de la chaux (CaO), ou de calcaire (CaCO ₃). La boue résiduelle peut être pelletée dans des contenants pour l'élimination. |
| Réglementation locale sur la disposition | Disposer conformément aux réglementations en vigueur. |
| Code des matières dangereuses | Le code de matières dangereuses doit être assigné entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets. |
| Déchets de résidus / Produits non utilisés | Disposer conformément aux réglementations locales. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être disposés d'une manière sécuritaire (voir: information sur la disposition). |
| Emballage contaminé | Les contenants vides doivent être acheminés à un site enregistré de décontamination des déchets pour le recyclage ou l'élimination. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit, suivre les avertissements sur l'étiquette même après que le contenant soit vide. |

14. Informations relatives au transport

| Désignation officielle du transport (RTMD) | Numéro ONU | Classe | Groupe d'emballage |
|--|------------|--------|--------------------|
| Acide chlorhydrique | UN1789 | 8 | II |

IATA

| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN1789 |
| Nom d'expédition ONU | Acide chlorhydrique |
| Classe relative au transport | |
| Classe | 8 |
| Risque subsidiaire | Aucun |
| Groupe d'emballage | II |
| Risques environnementaux | Aucun |
| Code GMU | 8L |
| Précaution spéciale pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, FDS et procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Autre information | |

| | |
|-------------------------|--------|
| Passager et avion-cargo | Permis |
| Avion-cargo seulement | Permis |

CMIMD

| | |
|--|--|
| Numéro ONU | UN1789 |
| Nom d'expédition ONU | Acide chlorhydrique |
| Classe relative au transport | |
| Classe | 8 |
| Risque subsidiaire | Aucun |
| Groupe d'emballage | II |
| Risques environnementaux | |
| Pollution marine | Non |
| Guide EmS | F-A, S-B |
| Précaution spéciale pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, FDS et procédures d'urgence avant de manipuler. |

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et du code IBC Non disponible

IATA; CMIMD; TDM



15. Information sur la réglementation

| Pays ou région | Nom en inventaire | En inventaire (oui/non)* |
|-----------------------------|--|--------------------------|
| Australia | Inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Non-Domestic Substances List (NDSL) | Non |
| China | Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) | Oui |
| Europe | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) | Oui |
| Europe | European List of Notified Chemical Substances (ELINCS) | Non |
| Japan | Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS) | Oui |
| Korea | Existing Chemicals List (ECL) | Oui |
| New Zealand | New Zealand Inventory | Oui |
| Philippines | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) | Oui |
| United States & Puerto Rico | Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory | Oui |

"Oui" indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

"Non" indique qu'un ou plusieurs composants du produit n'est pas répertorié(s) ou exempté(s) de l'inscription de l'inventaire géré par le pays.

16. Autres informations

| | |
|-------------------------------|---|
| Date émise | 11/18/2020 |
| Révision # | 3 |
| Révision - Indicateur | L'adresse de la section 1 a été modifiée. |
| Liste des abréviations | ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists ARA: Appareil respiratoire autonome (SCBA: Self-contained breathing apparatus) CAS: Chemical Abstract Services CE: Concentration associée à une réponse 50% (EC: Concentration associated with 50%) CFR: Code of Federal Regulations CIRC: Centre international de recherche sur le cancer (IARC: International Agency for Research on Cancer) CL: Concentration létale (LC: Lethal Concentration) CMIMD: Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG: International Maritime Dangerous Goods) CSEO : Concentration sans effet observé (NOEC : no observed effect concentration) DL: Dose létale (LD: Lethal Dose) EmS : Emergency Response Procedures for ships carrying dangerous goods GMU: Guide des mesures d'urgence (ERG: Emergency Response Guidebook) FDS: Fiche de sécurité (SDS: Safety Data Sheet) IATA : Association du transport aérien International (IATA: International Air Transport Association) IBC: Intermediate Bulk Container LEP: Limite d'exposition professionnelle (OEL: Occupational Exposure Limit) MSHA: Mine Safety and Health Administration NFPA: National Fire Protection Association NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program NU: Nations Unies (UN: United Nations) |

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

RTMD: Règlements sur le transport des matières dangereuses (TDGR: Transport of Dangerous Goods Regulations)

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System)

TMD : Transport des matières dangereuses (TDG: Transport of Dangerous Goods)

Références

ACGIH : Documentation des limites de valeurs seuils et indices d'exposition biologiques (2014).

Monographies du Centre international de recherche sur le cancer (2014). Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, cclInfoWeb Bases de données 2014 : Chempendium; RTEC (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances); HSDB (Hazardous Substances Data Bank); INCHEM (International Programme on Chemical Safety).

Fiche de données de sécurité des manufacturiers.

Organisation de coopération et de développement économiques : Portail sécurité des produits chimiques et biosécurité évaluation des produits chimiques-echemPortal 2014.

Avertissement

Les informations présentées dans cette fiche sont fournies en conformité avec le Système d'information sur les matières dangereuses utilisé au travail (SIMDUT).

Ces informations ont été développées et sont fournies à titre d'usage éducatif et ne visent pas à être interprétées comme des conseils juridiques ou pour en assurer le respect des lois ou règlements de toute juridiction.

ERCO Mondial, une division de Superior Plus SEC, décline toutes responsabilités et ne sera pas tenu responsable des inexactitudes, des erreurs ou des omissions, ni des dommages (y compris les dommages consécutifs ou indirects), les pertes, les coûts, les frais, résultant de l'utilisation ou ont recours à une partie quelconque de ces informations. Également, ERCO décline toutes responsabilités en cas de blessure ou de décès, bénéficiaire (s) ou les utilisateurs de ces informations ou pour toute perte ou dommage à la propriété découlant de l'utilisation ou de l'examen de ces informations. Le(s) bénéficiaire(s) et les utilisateurs et chacun de leurs employés et agents respectifs, assument toutes responsabilités pour tous les risques, les coûts, les pertes, les dommages, les frais ou autres, même s'ils sont causés par la négligence, par omission, par défaut ou par erreur de jugement de ERCO, ses agents, ses filiales, ses sociétés affiliées ou ses représentants.

Les bénéficiaires ou les utilisateurs de ces informations doivent s'assurer et ont la responsabilité de la conformité avec la loi et la législation actuelle qui lui sont applicables ainsi qu'aux lois et règlements de toute autre juridiction, le cas échéant. Toute personne recevant ou utilisant cette FDS est responsable d'exercer son propre jugement et agir avec diligence raisonnable pour s'assurer d'une utilisation sécuritaire et légale et une manipulation de tout produit ou information, puisqu'ils assument le risque de poursuites ou de dépendance des informations contenues dans ce document.